

Sur la séquestration

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb044_A_f0331

SourceBoite_044_A | Neurophysiologie Lagache & EEG. [A]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Durand de M. de Gasparin, le 6 Janvier
1837 perçoit son projet de loi sur la séquestration

" Le + souvent, la mesure ^(de séquestration) ne consiste
qu'à placer l'aliéné et l'incubation nouvelle
en se libérant des lieux, des objets, des personnes, des
circonstances ~~de se~~ formant sa ^{réhabilitation} ~~habitudes~~ habituelle
... La nature de cet état n'est aucunement nuisible
progrès que les sciences médicales obtiennent pour ce
genre de malade; car il importe de le lui donner
commensurable. Mais que les soins dus à l'aliéné
compréhendent l'incubation ~~recevant~~ pour lui la
perturbance de la liberté, il paraît aujourd'hui
reconnu que le succès du traitement de l'aliéné
meuble repose au contraire sur l'absence de gâchis,
de violence, qui mobilise toutes les expressions de la
violence et de la captivité, qui laisse l'incubation
malade le + g d'une possibilité de la liberté.

L'intérêt de l'humanité se trouve donc en
égard d'accord avec les intérêts de la science.



